

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

<b>2.1</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	<b>36</b>	<b>2.5</b>	<b>« WE CARE ABOUT OUR SOCIETY », NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>54</b>
2.1.1	Conformité	36	2.5.1	Garantir la sécurité alimentaire des produits	54
2.1.2	Le périmètre retenu	36	2.5.2	Agir avec intégrité	55
<b>2.2</b>	<b>« WE CARE ABOUT YOUR WINE », NOTRE MISSION ET NOS VALEURS</b>	<b>37</b>	2.5.3	Agir pour l'inclusion et la diversité	57
2.2.1	Modèle d'affaires et valeurs du Groupe	37	<b>2.6</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>58</b>
2.2.2	L'Écosystème du Groupe OENEO	39	2.6.1	Annexe 1 – Note méthodologique	58
2.2.3	Le pilotage de la RSE du Groupe OENEO	40	2.6.2	Annexe 2 – Liste des enjeux non prioritaires	60
2.2.4	Les risques du Groupe en matière de RSE	40	2.6.3	Annexe 3 – Table de concordance de la DPEF	60
<b>2.3</b>	<b>« WE CARE ABOUT OUR PEOPLE », NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX</b>	<b>41</b>	<b>2.7</b>	<b>RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</b>	<b>61</b>
2.3.1	Sécuriser l'environnement de travail	42			
2.3.2	Attirer et fidéliser les talents	43			
2.3.3	Pérenniser les compétences	44			
<b>2.4</b>	<b>« WE CARE ABOUT OUR PLANET », NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>46</b>			
2.4.1	Limiter les rejets et pollutions liés à l'activité	46			
2.4.2	Être exemplaire dans la filière Bois	49			
2.4.3	Gérer durablement nos consommations d'eau et d'énergie	52			

## 2.1 PRÉAMBULE

### 2.1.1 CONFORMITÉ

Le présent chapitre constitue la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe OENEO telle que requise par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Soucieux tant d'apporter toute la valeur ajoutée nécessaire à cette obligation que d'assurer la conformité à la nouvelle réglementation, le Groupe OENEO a retenu le cabinet de conseil UTOPIES pour l'accompagner dans l'établissement de cette seconde DPEF.

Cette déclaration a fait l'objet d'une revue de détail opérée par l'organisme tiers indépendant (OTI) retenu par OENEO, le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes du Groupe OENEO. L'OTI s'assure de :

- ▶ la conformité des informations publiées à la réglementation : vérification de la présence de tous les éléments composants la DPEF ;
- ▶ la sincérité des données figurant dans le présent rapport : vérification de l'exhaustivité et de la cohérence des processus de reporting.

### 2.1.2 LE PÉRIMÈTRE RETENU

Le périmètre du modèle d'affaires, des risques et des enjeux extra-financiers, des politiques et actions permettant de prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques ainsi que celui des indicateurs clés de performance publiés dans la présente DPEF

correspond au périmètre présenté en note méthodologique annexée à la présente déclaration (2.6.1 – Annexe 1 – Note méthodologique).

« We care about your wine », notre mission et nos valeurs

## 2.2 « WE CARE ABOUT YOUR WINE », NOTRE MISSION ET NOS VALEURS

2

### 2.2.1 MODÈLE D'AFFAIRES ET VALEURS DU GROUPE



\* Cette donnée exclue le site Établissements Cenci.

« We care about your wine », notre mission et nos valeurs

### DES VALEURS GROUPE AXÉES CLIENT

Avec une vingtaine d'implantations et des ventes dans plus de 60 pays, l'aspiration à l'excellence porte chaque jour le Groupe et s'applique à l'ensemble de nos activités.

Unique communauté d'experts visionnaires, OENEO a pour mission d'offrir aux différents acteurs de la filière viticole les instruments innovants, les conseils personnalisés et les itinéraires performants pour élaborer, élever, préserver et magnifier le vin ou les spiritueux qu'ils désirent. Ainsi, être à l'écoute de nos clients dans une relation de partage, d'échange et de transparence est une priorité. Toujours plus exigeant, OENEO s'engage à leur offrir une satisfaction qui va au-delà de leurs attentes, animé par une vision clairement définie <sup>(1)</sup>.

### Engagement agile – Savoir-faire & Solidarité

Pour OENEO, le respect de l'indépendance et de l'identité de chaque entité du Groupe est tout aussi important que notre soutien envers chacune d'elles. La fierté d'appartenance et un esprit de famille fondés sur la proximité nous permettent d'être toujours fiers, fiables et solidaires.

Notre engagement agile se traduit également par la mutualisation, de manière transversale, des savoir-faire et des expertises sans oublier une forte réactivité à toutes les sollicitations de nos clients en matière d'élevage et de bouchage du vin. Ainsi, le Groupe a construit des liens équitables et loyaux de long terme avec ses clients qui réciproquement, lui accordent leur confiance en créant des partenariats forts.

### Expertise personnalisée – Excellence & Sens du service

Dans notre quête d'excellence et de référence, notre expertise « sur-mesure » au plus proche de nos clients s'exprime par :

- ▶ la synthèse réussie entre héritage et modernité dans les moindres détails et sur tous les métiers de l'élevage et du bouchage du vin ;
- ▶ la reconnaissance internationale des solutions pertinentes du Groupe OENEO et la transmission des expertises par la formation interne ;
- ▶ la mise en place de solutions personnalisées et haut de gamme pour chaque client en fonction de ses besoins, de ses attentes et de son budget afin de restituer l'émotion de son vin ;
- ▶ et le partage des technologies et des savoir-faire développés par les équipes du Groupe OENEO qui fait écho au partage des connaissances avec le client, pour renforcer sa propre expertise et le rendre plus performant.

### Innovation éclairée – Audace & Écoresponsabilité

Notre ambition est de demeurer précurseur et légitime dans l'ensemble de nos missions et de nos métiers. Pour nous, l'innovation éclairée passe par une anticipation pertinente permettant d'offrir les solutions les plus adaptées et innovantes de la vigne au vin. Cette ambition implique une conquête respectueuse et écoresponsable. Le Groupe assure jour après jour une veille technologique sur les attentes des consommateurs.

« We care about your wine », notre mission et nos valeurs

## 2.2.2 L'ÉCOSYSTÈME DU GROUPE OENEO

La performance économique du Groupe se reflète à travers son implication et ses relations avec ses parties prenantes. Les modes de dialogues avec les différentes parties prenantes sont décrits ci-dessous :





« We care about our people », nos engagements sociaux

Thématiques

“

WE CARE ABOUT OUR SOCIETY

”

NOS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ

Enjeux OENEO

Risques prioritaires identifiés

**Garantir la sécurité alimentaire des produits**

Mise en danger de la santé des consommateurs.

**Agir avec intégrité**

Non-respect du cadre réglementaire et des normes internationales en matière de lutte contre la corruption, de l'évasion fiscale et du droit du travail. Perte de notoriété.

**Agir pour l'inclusion et la diversité**

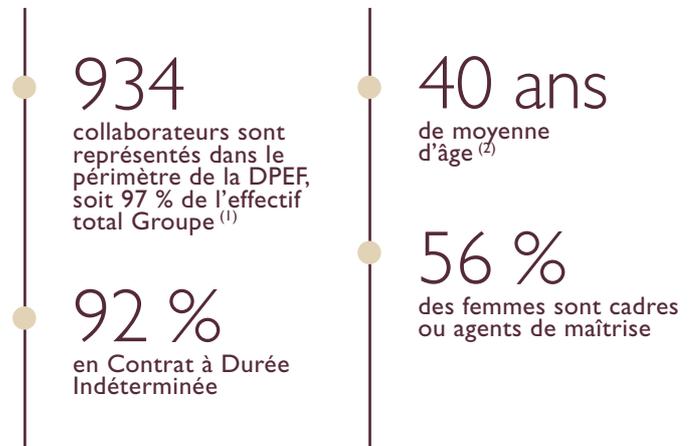
Non-respect de l'égalité des chances et discrimination. Manque de diversité des points de vue nuisant à la créativité et l'innovation.

2

Les politiques et actions ainsi que les résultats et indicateurs clés de performance relatifs à chacun de ces quatorze risques prioritaires sont détaillés dans la présente DPEF.

## 2.3 « WE CARE ABOUT OUR PEOPLE », NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les métiers du Groupe reposent sur des techniques et savoir-faire extrêmement spécifiques et rares. Tradition et innovation se mêlent pour offrir à nos clients des produits et services de qualité. Métiers, techniques et savoir-faire sont portés par des femmes et des hommes impliqués au cœur du maintien de notre activité et de notre développement. Ainsi la croissance du Groupe est étroitement liée à la performance de nos collaborateurs. OENEO veille en particulier à sécuriser l'environnement de travail, attirer et fidéliser les talents et pérenniser les compétences.



“

Notre histoire dépend avant tout des femmes et des hommes qui composent notre entreprise. Ce sont eux qui détiennent les savoir-faire précieux et les transmettent, qui innovent avec audace, qui œuvrent quotidiennement pour satisfaire nos clients. Nous mettons leur santé-sécurité, mais également leur épanouissement et leur bien-être au cœur de nos préoccupations. ”

**Nicolas MAHLER-BESSE**, Directeur Général de la Division Élevage

(1) Effectif total Groupe (périmètre financier) : hors intérim et incluant Piedade, Piedade Corchos, Diam France Altop et Sá & Sobrinho.

(2) Hors OENEO, société holding.

## 2.3.1 SÉCURISER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

### 2.3.1.1 ENJEU

Les accidents de travail et les maladies professionnelles sont en hausse dans tous les secteurs (+ 2,9 % en 2018)<sup>(1)</sup> et concerne majoritairement les métiers qui impliquent des manipulations manuelles. La sécurisation de l'environnement du lieu de travail doit rester un enjeu prioritaire. C'est pourquoi nous portons une attention particulière à ce que tous nos collaborateurs, opérateurs, managers, salariés, intérimaires ou stagiaires, interviennent dans des environnements sécurisés.

### 2.3.1.2 POLITIQUES ET ACTIONS

Avec l'objectif d'atteindre « zéro accident de travail et zéro maladie professionnelle », OENEO a mis en œuvre une politique spécifique au sein de chaque division ou entité, pour qu'elles déploient des programmes d'actions concrètes répondant à leur environnement propre. Le Groupe est engagé dans une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de ses processus de santé et de sécurité au travail (SST).

#### Division Élevage

##### ■ Prévenir les risques et accidents

Depuis 2018, deux animateurs Sécurité ont pour missions d'anticiper et de prévenir les risques professionnels liés aux différentes situations de travail et de diffuser au sein des sites les bonnes pratiques. Des sessions d'échanges et de visites de sécurité sont organisées dans les sites. À l'issue de ces sessions, des synthèses de « dialogue sécurité » sont publiées et affichées dans l'enceinte des sites, détaillant les points positifs, actes et situations dangereuses observées, actions immédiates et plan d'actions. S'agissant des intérimaires, des actions de sensibilisation aux risques et accidents spécifiques à ce public sont mises en place dès leur arrivée au sein des entités. Enfin, la division a formalisé et distribué une charte alcool, vitesse et fatigue.

##### ■ Garantir la santé et la sécurité

La division, par la mise en place d'équipements de protection personnalisés sur les postes identifiés à risques, accroît continuellement le niveau de sécurité de ses collaborateurs. Pour exemple, Boisé a acquis en 2019 du nouveau matériel afin de protéger les salariés des douleurs dorsales.

Au sein de la tonnellerie Millet, une ligne de production a été réimplantée. Elle a permis d'améliorer la qualité de vie au travail des salariés par une meilleure fluidité des flux de production, une diminution de la manipulation des fûts et une amélioration des conditions de travail. La mise à neuf du système d'aspiration, le coffrage des machines et l'installation d'un système de captage à la source ont fait diminuer drastiquement le taux de poussières dans l'atelier.

#### Division Bouchage

##### ■ Prévenir les risques et accidents

Une procédure d'accueil des intérimaires, permet de sensibiliser les collaborateurs aux risques et enjeux en matière de SST, préalablement à leur arrivée sur le site. Pour le personnel nouvellement recruté en Contrat à Durée Déterminée ou à Durée Indéterminée, une formation spécifique est réalisée sur le thème de la sécurité.

Des affiches de l'Institut National de Recherche et de Sécurité permettent de sensibiliser les collaborateurs sur des sujets particuliers (« Se croire en sécurité c'est risqué », « Doucement dans les escaliers », « Le bruit casse vos oreilles », « Un accident n'est jamais dû au hasard », etc.). Des animations terrain sur des thématiques SST sont réalisées par la coordinatrice Sécurité. La division a également lancé de nouvelles actions en 2019 au sein de Diam Bouchage : un ergonome du Pôle Santé Travail et un médecin sont intervenus auprès des collaborateurs, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a proposé aux collaborateurs de bureaux des casques audio ainsi que des souris plus ergonomiques et une campagne de sensibilisation au risque sur la vitesse de circulation sur le parking a été déployée par la coordinatrice de sécurité.

Enfin, une collaboration permanente avec le CHSCT permet des améliorations continues.

##### ■ Garantir la santé et la sécurité

La poussière de liège générée aux différentes étapes du process présente un caractère explosif et nécessite des réseaux d'aspiration et de filtration des poussières. De manière continue, des travaux de maintenance et de renouvellement d'équipements sont menés. Les matériels présents sur les circuits poussières sont mis aux normes ATEX (atmosphère explosive). Le site de Céret est couvert à 100 % par cette norme depuis 2015. Sur le site de San Vicente en Espagne, tout nouveau matériel est conforme aux normes ATEX. Le système de microsphères de Pietec au Portugal y est également conforme.

Une attention particulière est portée aux conditions de travail dans les ateliers qui font régulièrement l'objet de rénovations et d'aménagements, comme ce fut le cas en 2019 sur les sites de Fiães au Portugal, Cumières et Céret en France..

Afin d'améliorer la santé et le bien-être des collaborateurs, le site de Pietec a créé une infirmerie sur son site en 2019. Diam Bouchage a également mis en place de nouvelles actions en 2019 : des formations axées sur le bien-être au travail ont été dispensées à une trentaine de participants, des ateliers d'initiation à la sophrologie ont été proposés, et une sensibilisation sur les effets du tabac a eu lieu avec un tabacologue en concertation avec le médecin du travail.

(1) Étude 2018 de l'Assurance Maladie : [https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/lessentiel\\_2018\\_-\\_sante\\_et\\_securite\\_au\\_travail\\_-\\_assurance\\_maladie.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/lessentiel_2018_-_sante_et_securite_au_travail_-_assurance_maladie.pdf).

« We care about our people », nos engagements sociaux

Enfin, la division Bouchage est en cours de déploiement d'une démarche globale d'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail, au sein de ses différentes entités industrielles, à travers le programme **PAPS** (Programme d'Amélioration des Performances Santé/Sécurité). Ce programme a été initié en 2017 sur les sites français, puis en 2018 sur les sites espagnols.

Suite à la restitution des audits des sites de Céret (France) et San Vicente de Alcántara (Espagne), le Comité Directeur de la division a décidé de formaliser une véritable stratégie de santé-sécurité au travail, notamment par la définition d'un plan d'action dans le courant de l'année 2020. Une politique « Qualité – Sécurité –

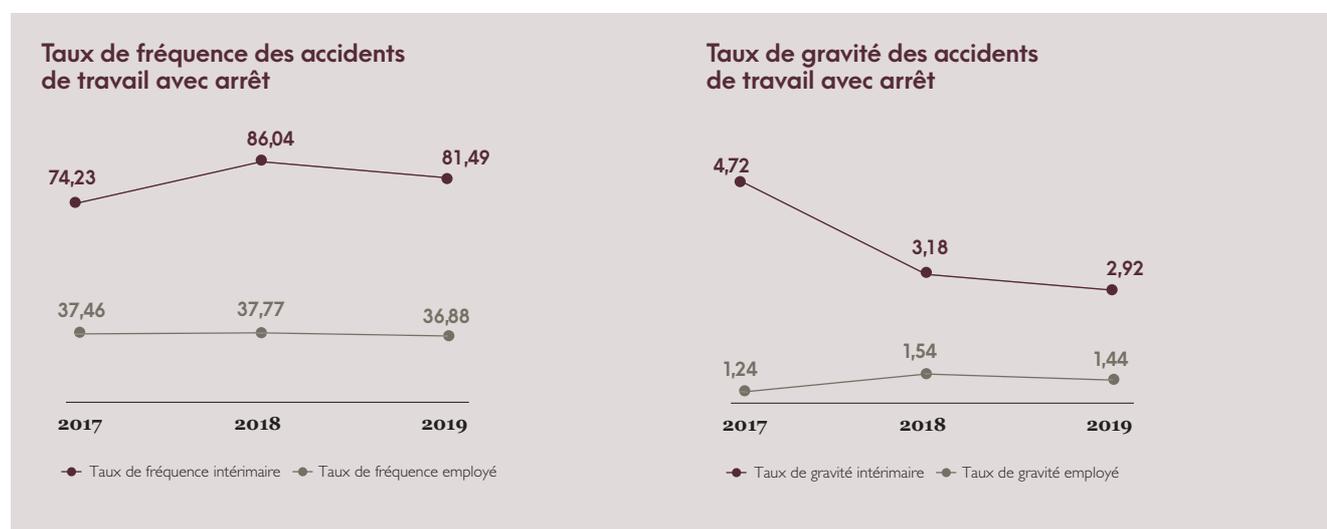
Environnement » a été finalisée en 2019, avec pour objectif de diviser par deux le taux de fréquence et de gravité sur les trois prochaines années sur chacun des sites de la division Bouchage.

Le CHSCT réalise également trimestriellement des audits des sites français et espagnols sur ces enjeux. Aucune alerte n'a été recensée en 2019.

### 2.3.1.3 RÉSULTATS

► **Nombre d'heures de formations consacrées à la santé-sécurité : 1 977 h.**

### 2.3.1.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)



## 2.3.2 ATTIRER ET FIDÉLISER LES TALENTS

### 2.3.2.1 ENJEU

L'attractivité et la fidélisation des talents constituent pour le Groupe OENEO un véritable enjeu pour le maintien et le développement de ses savoir-faire historiques. Ainsi, le Groupe s'adapte en permanence aux évolutions du marché du travail afin de maintenir une marque employeur forte, une image attractive et répondre aux satisfactions de ses collaborateurs.

### 2.3.2.2 POLITIQUES ET ACTIONS

OENEO se fixe pour objectif de maîtriser son turnover à 15 %. Pour cela, le Groupe promeut un management de confiance et met en place de nombreuses actions favorisant le développement, l'épanouissement professionnel, le bien-être et la fierté d'appartenance de ses collaborateurs.

Un dispositif global est déployé au sein du Groupe allant de la création d'espaces de travail conviviaux à la mise à disposition de matériel de travail ergonomique, ou encore le déploiement d'une

« charte de bonnes pratiques de l'utilisation des outils numériques et du droit à la déconnexion » s'adressant aux cadres et agents de maîtrise de l'ensemble des entités. Les entretiens annuels incluent un volet de mesure de bien-être du collaborateur et chaque nouvel entrant passe par un parcours d'intégration lui permettant de s'approprier les différentes activités du Groupe ainsi que ses valeurs.

### Division Élevage

L'année 2019 a été l'occasion d'un important travail de refonte des valeurs et principes d'actions qui définissent Vivalys. Ce travail a été réalisé avec l'ensemble des collaborateurs qui ont voté pour les actions suite à un exercice collectif. Les cinq valeurs retenues et partagées sont les suivantes : créativité, passion, confiance, esprit d'équipe et écoute. Une charte managériale définissant les pratiques, droits et devoirs régissant les liens au sein de l'entreprise a également été élaborée en 2019 et sera signée officiellement début 2020 par les managers.

« We care about our people », nos engagements sociaux

Chez Seguin Moreau a eu lieu une journée « portes ouvertes » pour les proches des collaborateurs. Cette journée qui a réuni 250 visiteurs a été l'occasion de partager un sentiment d'appartenance et de fierté du travail accompli collectivement. L'entité a également élargi sa politique de bien-être pour les collaborateurs « aidants familiaux » en mettant en place le don de congés. Ces actions contribuent à entretenir le patrimoine économique de la tonnellerie, composé en particulier d'un savoir-faire rare et ancestral reconnu en 2018 par l'obtention du label d'État « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

### Division Bouchage

Au sein de la division Bouchage, l'accent est mis sur un parcours d'intégration fort et structuré autour de la présentation de l'ensemble des interlocuteurs clés et de la visite des installations. Ce parcours permet au nouvel arrivant d'appréhender rapidement l'ensemble de son environnement et de ses interactions.

Différents événements destinés à favoriser la cohésion des équipes ainsi qu'à promouvoir les valeurs du Groupe jalonnent l'année : célébrations des réussites, repas de Noël, moments de convivialité. Une nouvelle édition de la « journée entreprise Diam » a eu lieu en 2019 : l'une des activités de *teambuilding* proposées a permis de ramasser 400 kg de déchets.

En 2019, deux actions autour de la littérature ont également été engagées : une opération de collecte de livres et la création d'une bibliothèque interne (voir le « focus » ci-dessous).

#### 2.3.2.3 RÉSULTATS

- ▶ **Nombre de mobilités Groupe : 6.**
- ▶ **Nombre d'embauches : 181 (dont 69 % en CDI).**
- ▶ **Nombre de départs : 125 (dont 21 licenciements).**
- ▶ **Taux d'absentéisme : 5 %.**

#### 2.3.2.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)



##### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RECRUTEMENTS

Évolution du nombre d'embauches externes de :

- ▶ **+ 57 % sur la division Élevage ;**
- ▶ **+ 43 % sur la division Bouchage.**



##### ÉVOLUTION DU TURN-OVER

- ▶ **Évolution du taux de turn-over hors mobilité interne en 2019 : 17 % (contre 16 % en 2018).**

### FOCUS



**Collecte de livre :** cette opération mise en place sur le site de Céret a permis le dépôt et l'échange de livres entre le personnel. Le restant des livres qui n'ont pas trouvé de preneurs en interne a été collecté par l'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire RecyLivres pour être revendu sur le marché de l'occasion.

**Création de bibliothèque :** mise en place par le département des Ressources Humaines de Diam Bouchage, cette bibliothèque a pour vocation de mettre à disposition des collaborateurs des ouvrages en lien avec les métiers du Groupe. Ils permettent d'approfondir des connaissances spécifiques, d'améliorer les méthodes de travail ou encore de s'ouvrir à de nouveaux horizons. Les thèmes couverts sont variés : œnologie, industrie, *lean*, management, développement personnel...

## 2.3.3 PÉRENNISER LES COMPÉTENCES

### 2.3.3.1 ENJEU

L'élaboration d'un vin ou d'un spiritueux, de la grappe à la bouteille vendue en passant par l'élevage et le bouchage, nécessite des savoir-faire spécifiques, garants du patrimoine culturel français. C'est pourquoi l'enjeu pour toute la filière est d'assurer la préservation des connaissances et savoir-faire artisanaux, et de favoriser la montée des compétences.

### 2.3.3.2 POLITIQUES ET ACTIONS

Par sa connaissance profonde de l'ensemble de la chaîne de création des vins et des spiritueux, OENEO a initié et développé la complémentarité des métiers et des savoir-faire. Le Groupe s'engage à identifier les compétences et les savoir-faire clés en vue

d'assurer leur pérennisation et leur renouvellement d'une part et de répondre au besoin de développement des collaborateurs de l'autre. À cet effet, le Groupe entend maintenir un investissement moyen annuel de 250 K€, à effectif constant, dans des programmes de formations. Les directions des Ressources Humaines analysent les souhaits des collaborateurs et proposent, en accord avec les managers, des plans de formation adaptés.

Les politiques de formation déployées se construisent principalement autour des trois axes stratégiques que sont la sécurité, la qualité et la polyvalence.

Par ailleurs, le Groupe considère l'apprentissage comme un levier de croissance important et se donne pour objectif de recourir aux contrats jeunes, aux contrats d'alternance et de professionnalisation.

« We care about our people », nos engagements sociaux

## Division Élevage

En collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les agences de travail temporaire, Seguin Moreau participe à un programme de formation ayant pour objectif d'approfondir la qualification des personnels intérimaires aux spécificités des métiers de la tonnellerie. Pour ce faire, l'entreprise a choisi de mettre à disposition des formateurs ses ateliers de production et son encadrement. Ce programme de formation se déroule durant six semaines à l'issue desquelles, les collaborateurs sont capables d'intervenir à toutes les étapes de fabrication d'un fût et auront bénéficié d'une sensibilisation aux enjeux et risques en matière de SST.

Seguin Moreau offre également la possibilité aux collaborateurs intéressés de participer au cycle de préparation du pré-DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires) qui est une véritable seconde chance pour tous ceux qui ont quitté le système scolaire avant l'obtention du baccalauréat.

En 2019, le rachat d'une merranderie dans l'Arkansas a permis de créer 15 emplois et participe à pérenniser les savoir-faire du Groupe. Cette année a également vu la mise en place d'un tutorat formel pour les apprentis de l'entité avec des tonneliers expérimentés.

Par ailleurs, Seguin Moreau est détenteur depuis 2018 du label d'Etat « Entreprise du Patrimoine Vivant », reconnaissant son patrimoine économique composé en particulier d'un savoir-faire rare et ancestral, s'appuyant sur la maîtrise de techniques traditionnelles.

Enfin, Vivelys a déployé en 2019 son plan de gestion des compétences.

## Division Bouchage

Avec l'objectif de créer des synergies au sein de la division et de partager des expériences entre pairs et entre services, des formations croisées au sein des différents sites sont proposées : « La Finance pour tous », « Bouchons et perméabilité »... Environ 150 collaborateurs ont ainsi été formés.

Afin de favoriser la transmission des savoir-faire de manière structurée et organisée, une politique formalisée de promotion du tutorat existe depuis 2018 sur l'ensemble des sites français. Cette démarche transversale, participative et professionnalisante comprend notamment une charte du tutorat, la reconnaissance interne de ce rôle de tuteur, accompagné d'une gratification mensuelle ainsi que des supports de formation internes qui ont été diffusés au cours de l'année 2019.

Par ailleurs, des sessions d'information sur la thématique de « l'industrie 4.0 » ont été proposées aux collaborateurs pour partager le concept de nouveau modèle industriel, donner des exemples de l'application d'outils interactifs et expliquer comment ils aident dans le quotidien professionnel. Enfin, des MOOC ont été suivis collectivement par une dizaine de collaborateurs pour chacun des modules, leur permettant de découvrir les aspects clés de l'élaboration de vin et de sa commercialisation : la biologie de la vigne, la viticulture, l'œnologie et l'économie du vin. Ces quatre modules étaient le fruit d'une collaboration entre SupAgro Montpellier, l'INRA et d'autres écoles de référence dans le domaine de l'œnologie et de la viticulture.

### FOCUS



En 2019, la division Bouchage a lancé son université d'entreprise, baptisée **Campus Diam**, un premier levier de l'entreprise apprenante. L'idée est de partager plus largement les connaissances au sein de la division en organisant la transmission de savoir en interne pour capitaliser sur les talents, tout en pérennisant les compétences. Le premier module de formation déployé sur la division a concerné le pôle œnologique, avec des formations internes déployées en France, en Espagne et au Portugal, qui ont concerné une soixantaine de collaborateurs, avec un très bon taux de satisfaction des intéressés.

De nouveaux modules de formation, divisés en trois niveaux verront peu à peu le jour, concernant l'entreprise, ses clients, ses produits, ses processus, mais également couvrant les domaines de la qualité et de la réglementation, de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement.

### 2.3.3.3 RÉSULTATS

- ▶ **Nombre moyen d'heures dédiées à la formation par collaborateur en 2019 : 8 h.**
- ▶ **Part des contrats d'apprentissage en 2019 (dont contrats de professionnalisation) : 10.**
- ▶ **384 K€ investis dans la formation en 2019.**

### 2.3.3.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)

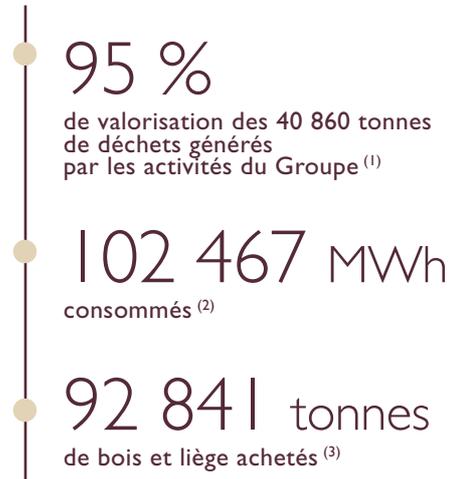
- ▶ **Évolution de la part de la masse salariale investie dans la formation favorisant l'employabilité des salariés (hors formations santé-sécurité, ou de type réglementaire) : +35 %.**
- ▶ **Évolution du nombre d'heures dédiées à la formation en baisse de : -12 %.**

Cette diminution du nombre d'heures dédiées à la formation entre 2018 et 2019 s'explique par le cycle de formation sécurité qui a lieu au sein de la division Bouchage tous les deux ans. De plus, pour la première fois en 2018 la division a mis en place une formation de sensibilisation aux risques chimiques de 200 heures ainsi qu'une formation au port des appareils respiratoires isolants.

« We care about our planet », nos engagements environnementaux

## 2.4 « WE CARE ABOUT OUR PLANET », NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

En tenant compte de chacune de leurs spécificités, les divisions du Groupe travaillent à la maîtrise et la réduction des impacts environnementaux liées à leurs activités. Le Groupe veille à limiter ses rejets de gaz à effet de serre et de poussière et à réduire et valoriser ses déchets. Pour des raisons tant environnementales que liées à son modèle d'affaires, OENEO est également soucieux d'être exemplaire dans la filière bois, dont dépendent ses approvisionnements. Enfin les différentes entités mettent en place des actions pour gérer durablement leur consommation d'eau et d'énergie. Le Groupe considère la conception de produits respectueux de l'environnement comme une condition essentielle de son développement.



*Nous pensons que la technologie doit être au service de notre bien commun qu'est la Terre. Or les enjeux environnementaux de la filière vitivinicole sont nombreux : lutte contre le dérèglement climatique et stratégie d'adaptation face à ses impacts, meilleure utilisation des ressources, maîtrise des pollutions et des impacts sur la biodiversité... Notre objectif est d'utiliser davantage nos savoir-faire et notre ingénierie pour répondre à ces défis.* ”

**Dominique TOURNEIX**, Directeur Général de la Division Bouchage

### 2.4.1 LIMITER LES REJETS ET POLLUTIONS LIÉS À L'ACTIVITÉ

#### 2.4.1.1 ENJEU

La lutte contre la crise climatique est l'un des plus grands défis de notre temps. Les entreprises se doivent de revoir leurs pratiques de production et leur business model afin de s'inscrire dans l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à + 2 °C d'ici la fin du siècle par rapport aux températures préindustrielles, et dans l'objectif de la France de réduire ses émissions carbone de 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. Cet enjeu est particulièrement important pour OENEO puisque ses activités dépendent directement des forêts de chêne et de chêne-liège ainsi que de la vigne, des espèces particulièrement impactées par le dérèglement climatique.

Plus généralement, le Groupe génère des rejets et des pollutions (gaz, poussières, déchets) qui doivent être maîtrisés afin de préserver les milieux naturels et la santé de ses collaborateurs et des riverains de ses sites, et s'inscrire dans une économie circulaire.

#### 2.4.1.2 POLITIQUES ET ACTIONS

En plus de ses efforts pour émettre lui-même moins de gaz à effet de serre, le Groupe porte une attention particulière à l'enjeu du dérèglement climatique pour la filière bois et la filière viticole. La feuille de route RSE en cours de construction comportera de nombreux engagements et actions ayant pour objectif d'aider

(1) Hors site de Chagny (Seguin Moreau).

(2) Hors Biomasse.

(3) Hors Seguin Moreau Napa Cooperage.

« We care about our planet », nos engagements environnementaux

2

ces filières à atténuer leur impact mais également à s'adapter aux impacts du dérèglement climatique. OENEO est engagé dans la refonte des bilans carbone de l'ensemble de ses activités en vue de la définition d'une trajectoire carbone coordonnée aux objectifs nationaux et internationaux.

L'ambition d'OENEO se traduit à ce jour par le maintien d'un taux ambitieux de valorisation des déchets d'au moins 95 % et d'un niveau d'émission de gaz à effet de serre (EGES) contenu au regard d'un contexte de croissance de l'activité et du chiffre d'affaires.

La division Élevage, à l'issue d'un bilan carbone réalisé en 2009, s'est engagée sur 20 ans dans un plan de réduction des EGES en France et en Californie se traduisant par une politique de maîtrise des risques industriels et environnementaux, de valorisation des déchets et une conception de produits toujours plus respectueux de l'environnement. La division Bouchage, qui s'est engagée à évaluer tous les deux ans le bilan de ses EGES et à calculer l'analyse du cycle de vie de ses principaux bouchons, a intégré sa politique de réduction de ses rejets à son système de Management de la Qualité & Sécurité des Aliments déjà présent sur l'ensemble de ses sites industriels depuis de nombreuses années.

## Division Élevage

En 2019 chez Vivelys, une nouvelle organisation au niveau des achats a permis de regrouper les commandes sur un jour de la semaine, limitant ainsi le nombre de rotations des camions de livraison.

Seguin Moreau et les merranderies Sambois et S.T.A.B travaillent à établir et favoriser des partenariats avec les fournisseurs, les services de l'État et l'ensemble des acteurs internes et externes pour mener à bien leurs projets visant à réduire les rejets environnementaux.

L'installation d'un électrofiltre en 2018 sur le site de Merpins de Seguin Moreau a eu pour résultat de diviser par 30 les émissions de poussières. L'alimentation de la chaudière est assurée à 100 % par les produits connexes issus de l'usinage du bois du site de Merpins.

La création de la merranderie sur le site de Cenci en 2019 a permis de limiter les transports de grumes sur le territoire français.

Depuis août 2018, la mise en place de poubelles spécifiques dans les ateliers permet un triage facilité entre le carton et le plastique. Cette évolution des procédés de tri sur le site de Merpins, combinée aux autres actions déjà initiées, contribue à une meilleure valorisation des déchets.

L'emballage des Grands Contenants est biodégradable. La recherche de film étirable ayant les mêmes propriétés environnementales est en cours.

Enfin, prenant en compte son environnement direct, et s'inscrivant dans la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), la merranderie Sambois a mis en place un plan d'actions en 2019 visant à réduire la pollution sonore de ses activités : fermeture des portes pendant les heures de production, déplacement du poste de tronçonnage des billons pour l'éloigner du voisinage, restriction des horaires des camions. À moyen terme des projets sont à l'étude pour des travaux d'aménagement comme l'isolation de la toiture et la construction d'un mur anti-bruit.

## Division Bouchage

La division Bouchage, conformément à sa politique Qualité, Sécurité des Aliments, Environnement et Santé/Sécurité (QSAES), intègre les aspects environnementaux dans les procédés de conception et production de nouveaux produits comme dans ceux de valorisation des sous-produits du liège et des déchets. Dans ce cadre, un comité dédié aux sujets environnementaux se réunit deux fois par an depuis 2010 pour définir les orientations et les plans d'actions, examiner leur avancement et suivre l'évolution des indicateurs.

La division a initié une procédure de mise à jour de l'analyse environnementale selon le référentiel ISO 14001. Cette mise à jour implique que chacun des sites soit responsable de la définition et du suivi d'un plan d'actions, alimenté par les enjeux environnementaux significatifs établis lors de l'analyse. Après un pilote sur les sites français en 2018, le projet est en cours de déploiement. En 2019, il a été déployé sur le site de Corchos en Espagne.

Dans un objectif « zéro papier », un système de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) a été intégré, permettant aux mécaniciens de réaliser leur tâche directement sur une tablette individuelle.

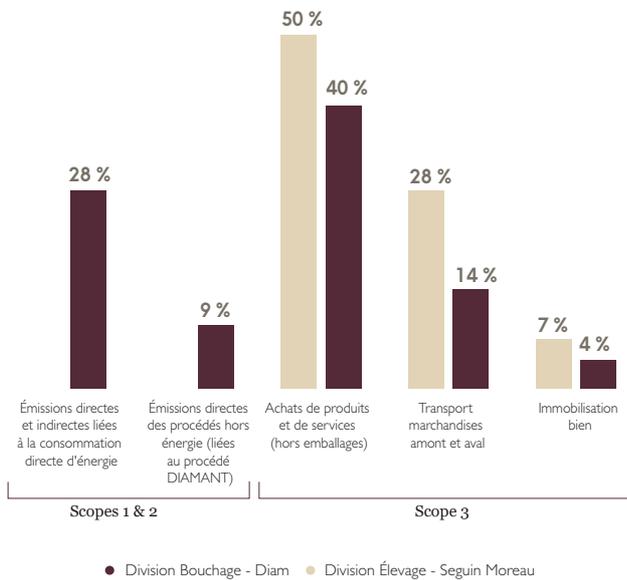
En 2019, le site de San Vicente en Espagne a amélioré son processus de tri de la matière après broyage pour obtenir une meilleure séparation des terres, et ainsi une meilleure valorisation des déchets et un déchet plus homogène. Par ailleurs, le site a changé cette année le parc des filtres de poussière pour améliorer l'émission atmosphérique de poussière, action également réalisée par le site de Pietec au Portugal.

Afin de jouer un rôle également au-delà de son activité directe, et grâce au partenariat entretenu avec la Revue du Vin de France, Diam a soutenu le prix de l'innovation environnementale de la revue qui a primé en 2019 le Champagne Drappier pour avoir élaboré le premier champagne « zéro carbone » (voir le « focus » page 49).

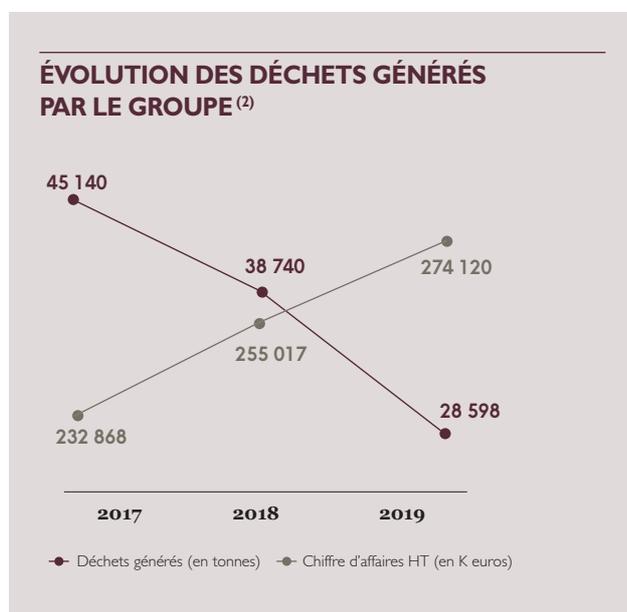
« We care about our planet », nos engagements environnementaux

### 2.4.1.3 RÉSULTATS

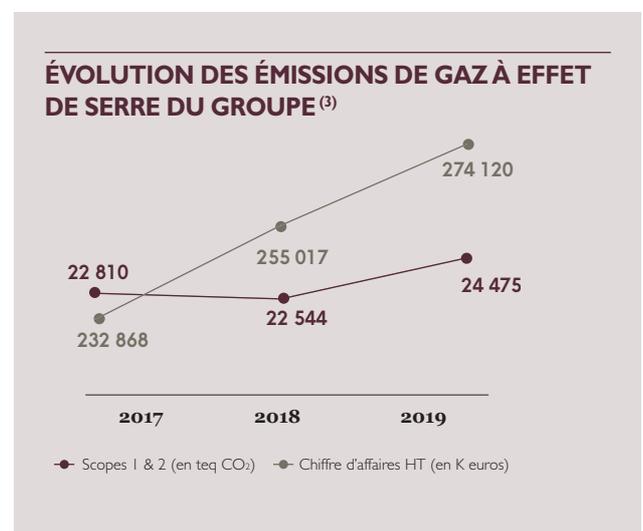
#### POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE DU GROUPE (> 5 %) <sup>(1)</sup>



### 2.4.1.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)



Il est intéressant de noter **la réduction du volume des déchets générés (- 26 %)** au regard de **la croissance du chiffre d'affaires (+ 8 %)**.



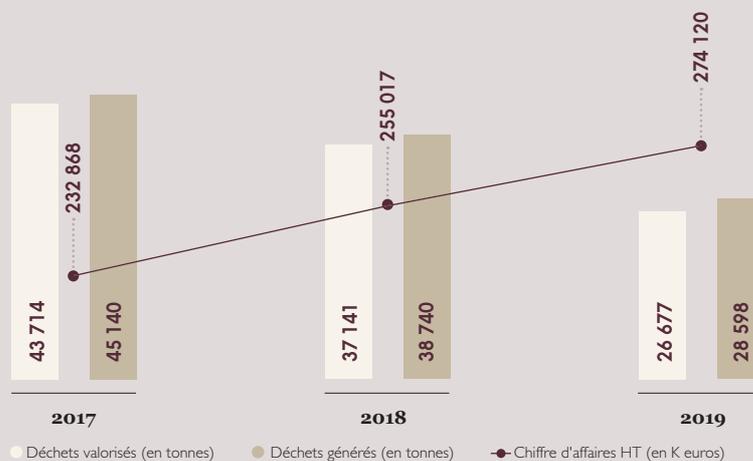
**Cette hausse des émissions carbone Scopes 1 et 2 (+ 9 %)** est due à une augmentation de la production entre 2018 et 2019. Elle reste néanmoins maîtrisée au regard de **la croissance du chiffre d'affaires (+ 8 %)**.

(1) Données Division Élevage basées sur le Bilan Carbone de 2009 (données 2007) - les sites américains, Boisé France, la Tonnellerie Millet et Cenci sont exclus de cet indicateur ; données Division Bouchage basées sur la synthèse environnementale 2018.

(2) Hors site de Chagny (Seguin Moreau).

(3) Selon les facteurs d'émissions des combustibles de la base carbone de l'Ademe.

« We care about our planet », nos engagements environnementaux

ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LE GROUPE <sup>(1)</sup>

En 2019, le taux de déchets valorisés représente 93 %, soit une stabilisation par rapport à l'année précédente. Au-delà du taux de valorisation des déchets, le Groupe présente une bonne maîtrise des niveaux de déchets générés sur les trois dernières années.

## FOCUS



Afin de jouer un rôle au-delà de son activité directe, et grâce au partenariat entretenu avec la Revue du Vin de France, Diam parraine le prix de l'innovation environnementale de la revue chaque année : il s'agit de récompenser une initiative innovante dans le cadre d'une démarche environnementale.

En 2019, Diam a eu le plaisir de décerner le prix de l'innovation environnementale à la maison de Champagne Drappier pour avoir élaboré le premier champagne « zéro carbone ». Par ce champagne, la maison Drappier compense 100 % de ses rejets de carbone.

La récompense de ce beau parcours illustre les efforts menés par l'ensemble de l'appellation Champagne, première filière viticole au monde à établir son bilan carbone, dès 2003.

## 2.4.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA FILIÈRE BOIS

## 2.4.2.1 ENJEU

Si 80 000 km<sup>2</sup> de forêt <sup>(2)</sup> disparaissent chaque année à travers le monde (Asie, Amérique du Sud, Afrique), les forêts européennes sont toutefois plutôt en expansion. En France par exemple, la surface forestière augmente tous les ans depuis 1985. L'enjeu réside donc plutôt dans la manière dont sont gérées et exploitées ces forêts. Une forêt gérée de manière durable respecte et maintient sa biodiversité, respecte les sols et les eaux, est en bon

état sanitaire et se renouvelle et bénéficie à toute la société : ressource en bois, puits de carbone, lieu de promenade et de loisirs. Compte tenu de ses métiers, l'exemplarité d'OENEO en matière d'approvisionnement et d'utilisation de la ressource bois est fondamentale tant pour le maintien de ses activités que pour ses parties prenantes.

(1) Hors site de Chagny (Seguin Moreau).

(2) <https://www.pefc-france.org/123-foret/pourquoi-faut-il-protéger-les-forets/>.

« We care about our planet », nos engagements environnementaux

### 2.4.2.2 POLITIQUE ET ACTIONS

Le Groupe OENEO a mis en place des processus d'évaluation et de certification qui traduisent sa volonté de fournir des produits qualitativement irréprochables issus d'un environnement préservé. Son objectif en la matière est double : renforcer son approvisionnement en bois et liège certifiés ou labellisés écoresponsables et accroître la commercialisation de produits certifiés ou labellisés. Chacune des étapes du cycle de vie du produit est prise en compte, depuis la sélection du bois et la fabrication, jusqu'au traitement du produit fini. Chaque entité mène des actions d'information et de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

#### Division Élevage

Ayant pour objectif cette exemplarité, 99 % du bois utilisé par la division Élevage<sup>(1)</sup> provient de France dont 56 % est certifié PEFC™. Cette part a vocation à être augmentée puisque le Groupe incite ses fournisseurs à se certifier, en faisant notamment signer aux exploitants forestiers non certifiés un accord par lequel ils s'engagent à respecter les règles de gestion durable des forêts. Lors de chaque campagne de vente, orchestrée par l'Office National des Forêts (ONF), la division Élevage mobilise ses acheteurs expérimentés afin d'opérer une sélection des arbres dans le respect d'un cahier de charges exigeant.

Par ailleurs, la certification Seguin Moreau a été la première tonnellerie à être elle-même certifiée PEFC™ dès 2005 pour le chêne français, et depuis 2018 sur les essences autres que le chêne, comme l'acacia ou encore le châtaignier.

Boisé France est équipée quant à elle d'un parc de 10 000 m<sup>3</sup> de bois, et est certifié PEFC™ depuis 2016.

#### Division Bouchage

La division Bouchage, par sa politique QSAES, intègre la conduite d'actions de Recherche et développement pour concevoir des produits plus naturels et moins transformés : Diam développe et commercialise depuis 2016 Origine by Diam®, un bouchon biosourcé à base d'huile de ricin et de cire d'abeille. Il a été certifié OK Biobased® « quatre étoiles » par Vinçotte Belgium, soit le plus haut niveau de cette certification. Ce bouchon Origine by Diam® est en nette progression avec une augmentation des ventes à trois chiffres entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, Diam commercialise depuis 2014 des bouchons certifiés FSC®, dont le liège est issu de forêts gérées durablement. Enfin, l'ensemble des sites de la division est certifié FSC®.

En 2019, Diam a mis en place un partenariat avec le CIVC et Epsyvin pour la récolte et le recyclage des bouchons en liège usagés sur la zone champenoise

Diam fait partie de l'association espagnole ASECOR (Agrupación Sanvicenteña de Empresarios del Corcho) qui participe au projet « Ferti Irigacion » sur le développement de l'irrigation pour la suberaie.

Enfin, dans le but d'optimiser la matière première utilisée, 100 % du liège utilisé par la division est utilisé pour ses bouchons ou valorisé en co-produits.

## Z O O M

### PEFC™, FSC® & OK BIOBASED®

**PEFC™** : Initié en 1999, le Programme Européen des Forêts Certifiées, est aujourd'hui le leader mondial de la certification de la gestion durable des forêts. Son objectif est de pérenniser l'utilisation humaine de ressources forestières, tout en préservant le triple rôle joué par les forêts : réserve de biodiversité, capteur de CO<sub>2</sub> et régulateur du climat. Apposée sur un produit issu du bois, la marque PEFC™ garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt (propriétaire, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers) et du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de celle-ci.

**FSC®** : Le Forest Stewardship Council est une organisation internationale créée en 1993 qui propose un système d'accréditation volontaire et de certification par tierce-partie indépendante. Ce système permet aux détenteurs de certificats FSC® de valoriser leurs produits et services comme étant le résultat d'une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable.

**OK Biobased®** : Le label « OK Biobased® », créé en 2009, apporte une réponse au besoin croissant des clients de s'approvisionner en matières renouvelables. Sur base du taux en matières premières renouvelables constaté des matières premières (% Biobased), le produit peut être certifié « biobased une étoile », « biobased deux étoiles », « biobased trois étoiles » ou « biobased quatre étoiles ».

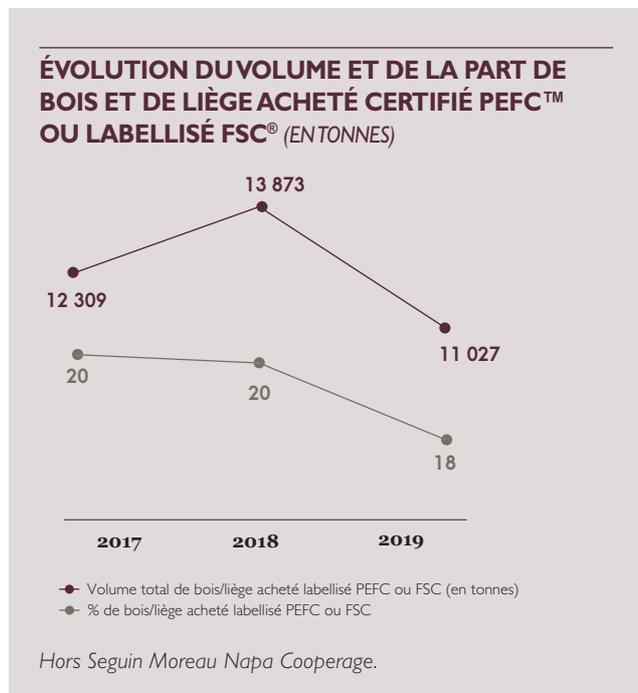
### 2.4.2.3 RÉSULTATS

► **Les achats de bois et de liège provenant de France se sont élevés à 58 656 tonnes<sup>(1)</sup> en 2019 soit 63 % des achats totaux.**

(1) Hors Seguin Moreau Napa Cooperage (USA).

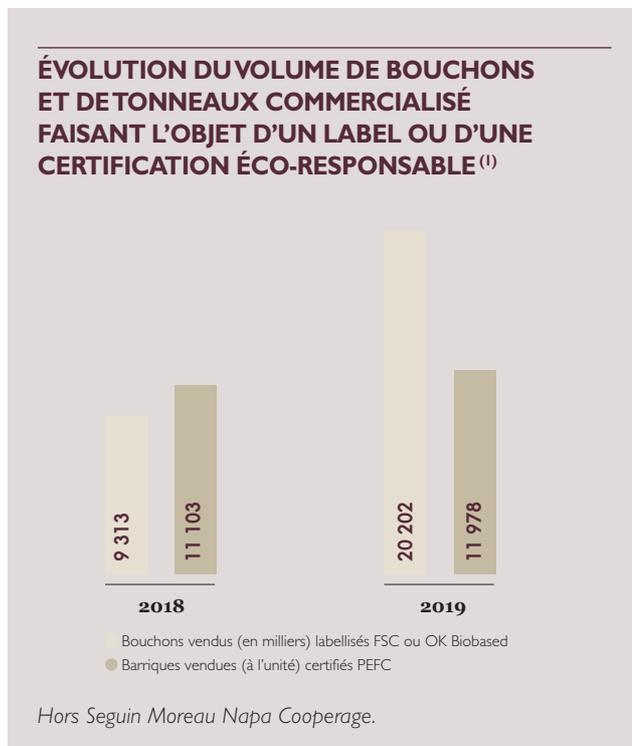
« We care about our planet », nos engagements environnementaux

### 2.4.2.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)



La diminution du volume de bois et de liège acheté faisant l'objet d'une certification ou d'un label environnemental (- 20 %) s'explique notamment par **une disponibilité à l'achat en lots de bois certifié PEFC plus faible qu'en 2018 et par un stock suffisant de liège labellisé FSC en 2019 pour répondre à la demande.**

La part du volume de bois et de liège acheté certifié PEFC ou labellisé FSC sur les achats totaux **demeure quant à elle stable entre 2018 (20,2 %) et 2019 (18,4 %).**



Le nombre de produits commercialisés bénéficiant d'un label ou d'une certification éco-responsable est **en progression de + 117 % pour les bouchons et de + 8 % pour les barriques** par rapport 2018.

### FOCUS



Un nouveau prix pour le bouchon **Origine by Diam®** !

En 2019, le salon international dédié aux machines de vinification et d'embouteillage de Milan (le SIMEI) a décerné le prix « Technology Innovation Awards SIMEI 2019 » pour l'innovation technologique Origine by Diam®, composé d'éléments naturels (un liant composé de polyols d'origine végétale et d'une émulsion de cire d'abeille).

Après de nombreuses années de recherches sur ces composants naturels, Diam a pu ainsi proposer **une solution de bouchage encore plus naturelle**, en conservant intacte la fiabilité des bouchons Diam® en termes de sécurité, d'homogénéité et de perméabilité contrôlée.

**Ce bouchon qui réconcilie science et nature, s'inscrit dans la démarche d'éco-responsabilité du Groupe OENEO.** Le bouchon biosourcé Origine by Diam® est également certifié OK Biobased, et a obtenu 4 étoiles, le plus haut niveau de certification.

(1) PEFC™, FSC®, OK Biobased®.

## 2.4.3 GÉRER DURABLEMENT NOS CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE

### 2.4.3.1 ENJEU

Dans les vingt prochaines années, l'écart entre les besoins et les ressources en eau pourrait atteindre 40 %<sup>(1)</sup>. L'utilisation d'énergie fossile pose quant à elle des enjeux pour le climat mais également de répartition des ressources disponibles. Les activités d'OENEO utilisant de l'eau et de l'énergie dans ses processus de fabrication, le Groupe se doit d'exercer un devoir de maîtrise et de réduction de ses consommations.

### 2.4.3.2 POLITIQUE ET ACTIONS

OENEO est engagé dans une politique volontaire de maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie à travers trois axes majeurs :

- ▶ l'optimisation des processus de production par l'innovation ;
- ▶ la prise en compte de la consommation d'énergie et d'eau à chaque investissement ;
- ▶ la mise en œuvre de programme d'actions de sensibilisation des salariés en vue de réduire les consommations en énergie à travers une démarche d'amélioration continue.

Afin de valoriser les démarches engagées, la division Bouchage s'engage vers la certification ISO 14001, avec pour objectif l'obtention de ce certificat pour les sites de Céret et San Vicente d'Alcantara d'ici la fin de l'année 2020. La division Élevage, à travers le groupe Vivelys, a initié quant à elle une démarche d'obtention de la certification ISO 50001 relative au Management

de l'Énergie afin d'illustrer sa politique de maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie.

### Division Élevage

La deuxième ressource naturelle la plus utilisée après le bois par la division est l'eau. Sur le site de Sambois, la pompe du réseau d'eau issue des forages ainsi que les têtes des gicleurs ont été remplacées par des dispositifs neufs, entraînant une forte baisse de la consommation en eau. En 2019, une nouvelle pompe permettant de récupérer les eaux provenant des pluies d'orage ou de l'arrosage continu a été installée permettant un meilleur recyclage de l'eau d'arrosage des grumes. De plus, un contrôle régulier de l'ensemble du réseau d'eau de ville est effectué afin de déceler toute fuite potentielle.

Dans un objectif d'amélioration continue de ses procédés, la division Élevage a mis en place des « bonnes pratiques » visant à lutter contre le gaspillage énergétique. En complément de l'action engagée en 2018 au sein de la tonnellerie Seguin Moreau, les merranderies ont elles aussi remplacé leurs néons énergivores par des dispositifs à LED. Cette action a permis une diminution des consommations en électricité d'environ 30 % sur le poste éclairage. Par ailleurs, des détecteurs de présence ont également été installés dans la merranderie S.T.A.B. Enfin, les dalles de faux-plafonds au-dessus des zones administratives ont été remplacées par des dalles isolantes, limitant les déperditions de chaleur.

### FOCUS

Le groupe Vivelys a priorisé cette année l'optimisation de sa consommation d'énergie :

- ▶ trois référents énergie ont été formés ;
- ▶ un audit énergétique a été réalisé par un bureau d'étude externe qui a donné lieu à la définition de plusieurs axes de travaux sur ce sujet, dont la première phase a été effectuée en novembre 2019 ;
- ▶ et une démarche de mise en place de l'ISO 50001 (Management de l'Énergie) a été initiée.

### Division Bouchage

La division Bouchage intègre dans sa politique QSAES un axe visant à intégrer à la fois dans ses procédés de fabrication et dans le développement de nouveaux produits, une meilleure maîtrise des consommations d'énergie. Les plans d'actions se traduisent tant par l'optimisation de la conduite des procédés (comme les cycles de lavage au CO<sub>2</sub> supercritique sur les usines Diamant) que par des investissements dont le critère énergétique est pris en compte dans la conception ou le choix des équipements.

En 2019, sur le site de Céret un référent énergie a été nommé et un audit énergétique a été mené, appelant la mise en place de nouvelles actions pour 2020.

Depuis 2019, toute l'électricité utilisée sur le site de San Vicente provient d'énergies renouvelables.

Le site de Céret a mis en place cette année également un système connecté de télé-relevé des consommations d'eau, permettant d'optimiser l'analyse des résultats de consommation.

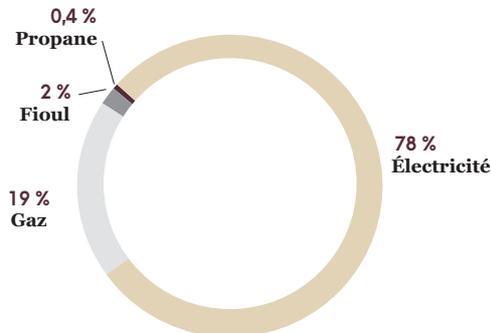
### 2.4.3.3 RÉSULTATS

- ▶ **Consommation totale d'eau du Groupe : 208 602 m<sup>3</sup>.**
- ▶ **Part de la consommation provenant de nos puits : 54 %.**

(1) Source : Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD).

« We care about our planet », nos engagements environnementaux

### RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU GROUPE PAR TYPE D'ÉNERGIE EN 2019 (1)



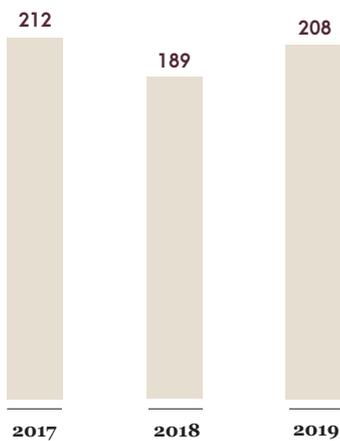
#### 2.4.3.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)

##### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU PAR PRODUIT FABRIQUÉ :

➔ + 25 % pour 1 000 bouchons ;

➔ - 10 % pour 1 barrique.

### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU DU GROUPE (en milliers de m<sup>3</sup>)

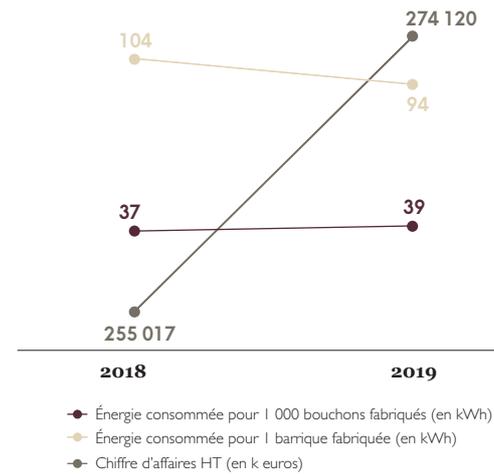


L'augmentation de **la consommation d'eau du Groupe (+ 10 % entre 2018 et 2019 est justifiée par plusieurs facteurs**. Il est d'abord nécessaire de noter que cette augmentation concerne principalement la division Bouchage. En effet, la production en hausse de bouchons en liège a eu pour effet d'augmenter le procédé de bouillage qui permet notamment le nettoyage des planches de liège avant leur stabilisation et leur tirage en bande.

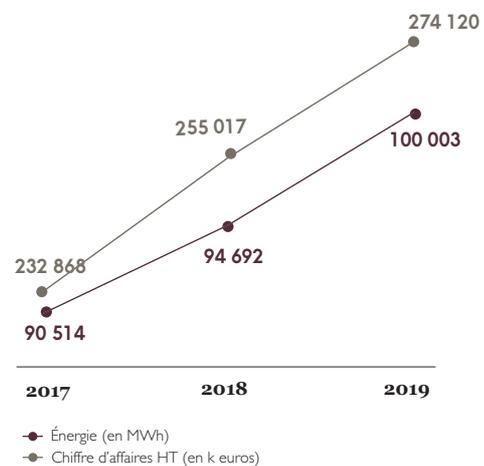
(1) Hors Biomasse.

Cette étape importante dans la fabrication des bouchons est consommatrice d'eau. Par ailleurs, deux fuites souterraines dans le réseau d'eau du site de Fiaes au Portugal ont contribué à augmenter la consommation en eau de la division.

### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR PRODUIT FABRIQUÉ (1)



### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU GROUPE (1)



À noter la bonne maîtrise entre 2018 et 2019 **des consommations d'énergie contenue à + 6 % au regard d'une progression du CA de + 8 %**.

« We care about our society », notre engagement en faveur de la société

## 2.5 « WE CARE ABOUT OUR SOCIETY », NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ

Par sa dimension internationale et sa position de leader sur ses marchés, le Groupe OENEO est sensible aux interactions avec ses parties prenantes et choisit d'être engagé sur les sujets de société. En effet, les problématiques relatives à la sécurité alimentaire, à l'intégrité et l'éthique des affaires ou encore à la diversité et l'inclusion sont prises en compte dans le développement de l'activité du Groupe.

128,1 K€

accordés par le Groupe en 2019 aux différents organismes **en diminution de 21 %** par rapport à 2018

206,7 K€

sous-traités aux ESAT et EA en 2019 **en progression de 65 %<sup>(1)</sup>** par rapport à 2018



« Une entreprise doit être un terreau pour contribuer positivement à la société, par ses activités mais également par sa manière de travailler. La diversité et l'inclusion sont des enjeux auxquels nous apportons une attention particulière. Nous sommes créateurs de lien social, tant par les femmes et les hommes qui travaillent au sein d'OENEO que par les ancrages locaux de nos sites. »

**Nicolas HÉRIARD-DUBREUIL**, Directeur Général du Groupe OENEO

### 2.5.1 GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES PRODUITS

#### 2.5.1.1 ENJEU

Destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, la qualité et la conformité des produits du Groupe OENEO font l'objet d'une attention particulière. Une politique de certification couvre l'ensemble de la chaîne de production, assurant un niveau de qualité sans compromis.

#### 2.5.1.2 POLITIQUE ET ACTIONS

Le Groupe met en place des politiques et actions afin que ses produits satisfassent les exigences réglementaires et celles de ses clients, assurant ainsi la santé du consommateur final. 100 % des sites du Groupe en charge de la fabrication de produits destinés à être en contact avec les denrées alimentaires sont couverts par sa politique en matière de sécurité alimentaire.

Le Groupe OENEO utilise le système de management de la sécurité des denrées alimentaires (ISO 22000), les principes du système de management de la qualité (ISO 9001) ainsi que d'autres méthodes complémentaires d'amélioration continue telles que LEAN ou 5S.

(1) Hors Tonnellerie Millet et Cenci.

« We care about our society », notre engagement en faveur de la société

## FOCUS

**Méthode HACCP** : système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments. Basée sur sept principes, la mise en place de l'HACCP se fait en suivant une séquence logique de 12 étapes, dont l'analyse des dangers et la détermination des points critiques pour leur maîtrise.

**ISO 22000** : définit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des denrées alimentaires dont la conformité à la norme peut être certifiée. Elle explique les moyens qu'un organisme doit mettre en œuvre pour démontrer son aptitude à maîtriser les dangers liés à cette sécurité afin de garantir que toute denrée alimentaire est sûre.

**FSSC 22000** : basée sur la norme ISO 22000 et intégrant des exigences supplémentaires, cette certification combine les exigences mutualisées des distributeurs et des industriels en matière de sécurité des aliments.

2

### Division Élevage

Au sein de la division Élevage, Seguin Moreau a défini sa politique qualité et sécurité alimentaire autour de deux axes prioritaires : l'écoute et la satisfaction des attentes des clients et la production de barriques et grands contenants sains et sûrs, dans le respect de la réglementation alimentaire, et d'une qualité irréprochable.

Les mesures de maîtrise des risques alimentaires mises en place dans le cadre de la démarche HACCP ont été complétées par le déploiement d'un système de management de la qualité et de la sécurité alimentaire pour les activités fûts et grands contenants sur les sites de fabrication de Merpins et Chagny. Les principaux objectifs fixés sont le maintien d'un taux de réclamations inférieur à 2 pour 10 000 fûts produits par an, l'optimisation des contrôles qualité relatifs aux risques organo-halogénés et la garantie d'un système de traçabilité précis et performant. Ce système a été certifié conforme selon la norme ISO 22000.

Les sites de Seguin Moreau et de Boisé sont également certifiés ISO 22000. Un audit de suivi a été réalisé en 2019 sur le site de Seguin Moreau et n'a relevé aucune non-conformité.

Par ailleurs, le site de Vivelys détient la certification Casher.

### Division Bouchage

La politique QSAES de la division Bouchage procède de manière permanente à l'amélioration continue de ses différents sites de production. Les entités Diam Corchos (site de San Vicente, Espagne) et Diam France (sites de Céret et Cumières) sont certifiées FSSC 22000 depuis 2015. Pietec est certifié ISO 22000 et basculera sous le référentiel FSSC 22000 à l'issue de

son certificat actuel, en 2020. Ces certifications font régulièrement l'objet d'audit de mise à jour et de contrôles.

Une veille réglementaire environnementale est réalisée à l'échelle de la division et déclinée au sein de chaque entité au regard des réglementations nationales. En cas d'évolutions des cadres réglementaires, des actions et des investissements sont programmés pour régler des non-conformités.

Diam a réalisé l'évaluation de sa vulnérabilité à la fraude alimentaire et a rédigé un plan de prévention qui s'applique à tous ses produits. Ce dernier s'appuie notamment sur l'identification des sources potentielles de fraude alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement et l'analyse de leur degré de vulnérabilité. Priorité est donnée à des mesures de contrôle ayant pour objectif de minimiser le risque d'un approvisionnement en matériels frauduleux ou altérés.

#### 2.5.1.3 RÉSULTATS

- ▶ **Nombre de responsables sécurité alimentaire répartis sur l'ensemble de nos implantations : 6.**
- ▶ **Budget consacré à la sécurité alimentaire : 700 K€.**

#### 2.5.1.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)

➔ **100 %** des sites en charge de la fabrication de nos produits destinés à être en contact avec les denrées alimentaires sont **couverts par une politique en matière de sécurité alimentaire.**

## 2.5.2 AGIR AVEC INTÉGRITÉ

### 2.5.2.1 ENJEU

L'éthique des affaires est un enjeu majeur pour le Groupe OENEO en ce qu'il constitue un des éléments fondateurs de la relation de confiance forgée depuis de nombreuses années avec ses parties prenantes, qu'elles soient clients, fournisseurs ou actionnaires. Cette confiance étant l'élément clef qui favorise notre croissance et notre réussite à travers le monde, le Groupe intègre

l'intégrité, l'éthique et la lutte contre la corruption au cœur de ses préoccupations au-delà des aspects légaux ou réglementaires. Avec une clientèle internationale et une vingtaine d'implantations dans le monde, le Groupe OENEO agit dans un environnement de plus en plus exposé aux risques liés à la corruption et au trafic d'influence.

« We care about our society », notre engagement en faveur de la société

### 2.5.2.2 POLITIQUE ET ACTIONS

Le Groupe OENEO inscrit sa démarche éthique et responsable dans sa politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. OENEO a développé depuis 2017 une démarche transversale sous la responsabilité et l'impulsion de la direction générale, la direction juridique et la direction administrative et financière. Le Groupe s'est ainsi fixé pour objectif, à horizon 2021, de prévenir tout risque de corruption par la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs identifiés comme exposés au risque.

Un code de bonne conduite comprenant près de 50 pages disponibles en trois langues, signé par le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général, est diffusé à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Il s'applique à toutes les filiales, à l'ensemble des collaborateurs et à tous les partenaires commerciaux du Groupe OENEO travaillant pour lui ou en son nom, qu'il s'agisse de ressortissants français ou étrangers. Un exemplaire du code de bonne conduite est remis à tous les collaborateurs dès leur entrée dans le Groupe. Par ailleurs, ce code est complété par une charte anti-corruption qui en synthétise les grands principes et intégrée dans le règlement intérieur de l'ensemble des filiales.

Ce code de bonne conduite prévient et interdit tout acte de corruption, expose les règles et principes en la matière, ainsi que la manière de les mettre en application. Il présente également des situations type de corruption par des exemples concrets. L'objectif du code est de sensibiliser les collaborateurs au risque de corruption et de trafic d'influence et de rappeler les bonnes pratiques éthiques des affaires. La direction générale du Groupe applique à cet égard un principe de « tolérance zéro » et prendra toutes les procédures disciplinaires nécessaires en vue de faire respecter la politique. En ce sens, une formation sous format e-learning est déployée progressivement depuis 2018 à l'ensemble de ces collaborateurs exposés.

Conjointement à la diffusion de ces documents, le Groupe OENEO a déployé depuis janvier 2018 un dispositif (Charte Lancement d'alerte) permettant à l'ensemble des collaborateurs de soulever en toute sécurité leurs préoccupations à propos de comportements ou de situations qui seraient contraires au Code de conduite anti-corruption et, plus largement, de conduites illégales, de malversations financières, de dangers graves pour l'intérêt général ou pour l'environnement.

De plus, une cartographie des risques de corruption a été réalisée en 2017 et mise à jour en 2019 avec l'intégration des entités acquises en 2018 (Établissements Cenci, Tonnellerie Millet et Galileo). Dans ce cadre, le Groupe a procédé à une évaluation de ses partenaires et intermédiaires de premier rang, qu'ils soient fournisseurs, sous-traitants, distributeurs ou agents commerciaux. Un questionnaire « compliance » a été adressé aux partenaires du Groupe afin d'évaluer leur niveau d'intégrité. Par ailleurs, pour mener à bien ses engagements, des procédures de contrôle

interne et externe sont menées en prévenant les risques de corruption « en amont ». Sur le plan des approvisionnements et pour le choix de ses fournisseurs, le Groupe procède sur la base de cahiers des charges et d'appels d'offres, lorsque l'ampleur du projet le justifie. Le Groupe fait toujours appel à plusieurs fournisseurs qu'il sollicite pour avoir différents devis et pouvoir comparer le rapport qualité-prix de façon complète et exhaustive. Il compare des critères objectifs et s'attache à rester impartial.

Par ailleurs, le Groupe OENEO réalise ses activités en conformité avec la fiscalité des pays où il est implanté et répond de ses obligations déclaratives et fiscales. La direction n'a pas mis en place d'organisation spécifique dont l'objet serait l'évasion fiscale et applique les lois et réglementations fiscales avec honnêteté et intégrité.

En outre, la politique des Droits de l'Homme du Groupe est fondée sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Déclaration de l'Organisation Internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux du travail.

Enfin, le Groupe OENEO porte un vif intérêt à créer des conditions de travail et de dialogue social dans les différentes entités qui le composent. Dans le cadre du périmètre retenu pour la présente déclaration, 90 % des collaborateurs sont couverts par une convention collective. Ce chiffre atteint 100 % en France.

### 2.5.2.3 RÉSULTATS

- ▶ **100 % des pays dans lesquels les sociétés du Groupe sont implantées sont membres de l'Organisation Internationale du Travail.**
- ▶ **Nombre d'accords d'entreprise ont été signés au sein du Groupe : neuf accords signés en 2019.**
- ▶ **Aucune situation à risques en lien avec l'évasion fiscale n'a été relevée.**

### 2.5.2.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)

➔ **153 collaborateurs** ont suivi et validé la formation e-learning anti-corruption du Groupe, soit une atteinte de **85 %** de l'objectif (181 collaborateurs ciblés).

**0 manquement** constaté à la politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

La formation pour la lutte anti-corruption n'a finalement pas été élargie à l'ensemble des collaborateurs, les efforts s'étant concentrés cette année sur la mise à jour de la cartographie des risques de corruption et son élargissement aux entités acquises en 2018.

## 2.5.3 AGIR POUR L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ

### 2.5.3.1 ENJEU

Favoriser la parité ainsi que la diversité permet aux entreprises d'obtenir de meilleurs résultats financiers (15 % pour la parité et 35 % pour la diversité <sup>(1)</sup>). La pluralité des points de vue et des expériences entraîne également un accroissement de la créativité et de l'innovation. Convaincu que la diversité est source de richesse pour ses activités et pour la société plus largement, le Groupe OENEO s'applique à l'entretenir au sein de ses équipes et parmi ses parties prenantes.

### 2.5.3.2 POLITIQUE ET ACTIONS

OENEO s'engage à ce que l'accès à l'emploi soit offert à la plus large diversité de profils en respectant un principe d'égalité des chances. Le Groupe agit pour l'inclusion et la diversité en s'assurant qu'aucun candidat ou salarié ne soit victime d'une situation de discrimination au travail, à savoir :

- ▶ origine géographique, nom de famille, lieu de résidence ;
- ▶ appartenance ou non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie ou à une nation ;
- ▶ langue parlée (autre que le français) ;
- ▶ sexe ou identité de genre ;
- ▶ situation de famille, grossesse ou maternité ;
- ▶ orientation sexuelle ou mœurs ;
- ▶ apparence physique ;
- ▶ âge ;
- ▶ état de santé, handicap, perte d'autonomie ;
- ▶ caractéristiques génétiques ;
- ▶ religion, convictions politiques ou activités syndicales ;
- ▶ précarité de sa situation économique.

Notre objectif est de s'assurer que l'ensemble de nos collaborateurs puissent trouver leur place au sein de notre organisation afin de leur garantir un véritable épanouissement professionnel.

#### Division Élevage

La tonnellerie Seguin Moreau travaille historiquement avec plusieurs Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) afin d'effectuer des prestations de découpe ou d'emballage de produits alternatifs.

En 2018, Seguin Moreau a confié à un ESAT une prestation de découpe de bois appelée « écourture » pour la chauffe de ses fûts. Un contrat a également été passé avec un ESAT pour l'entretien des espaces verts sur l'ensemble du site de Merpins : la prestation débutera en février 2019. De plus, Seguin Moreau achète des produits directement fabriqués par les ESAT tels que des barres de fonds en pin à poser sur les barriques ou encore des palettes en bois pour le service logistique.

En 2019, le Groupe Vivelys a passé un contrat avec l'APF pour la mise à disposition d'un salarié trois jours par semaine.

Enfin, dans la poursuite de l'engagement du Groupe en faveur de la diversité femme-homme, la tonnellerie a fait le choix d'élargir son personnel de production à des femmes en 2018 sur des postes de finition et d'usinage des barriques.

#### Division Bouchage

À Céret, la féminisation de l'atelier d'usinage s'est poursuivie en 2019 puisqu'il compte désormais trois femmes en intérim longue durée.

Partenaire de l'association « Nos Quartiers ont du Talent, pour l'égalité des chances » depuis plusieurs années, Diam suit des jeunes diplômés issus de milieux sociaux modestes afin de leur apporter l'aide nécessaire à leur insertion dans le monde professionnel. Dans le cadre de ce partenariat, l'ensemble des membres du Comité de Direction de Diam parraine des jeunes pour les aider dans leur recherche d'emploi. En 2019, de nouveaux cadres ont rejoint la démarche.

En 2019 la division Bouchage a renouvelé sa participation à des opérations de l'UNAPEI, première fédération française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles, notamment à travers d'opérations telles que des ventes de brioches ou la réalisation d'un sapin de Noël en bouchons de liège contribuant au financement de ces associations.

La division poursuit également son partenariat avec l'entreprise adaptée ÉLISE, pour la collecte, le tri et le recyclage des papiers, gobelets et autres déchets recyclables.

Diam achète depuis 2018 la totalité des bouchons en liège récupérés par l'atelier ESAT L'arche de Cognac, lors d'opérations qui leur sont confiées par des producteurs de Cognac.

Enfin, le site de San Vicente a été récompensé en 2019 pour son soutien à l'association APROSUBA qui œuvre pour l'inclusion de personnes handicapées.

### 2.5.3.3 RÉSULTATS

- ▶ **Montant total sous-traité aux ESAT et EA en 2019 : 206,7 K€ <sup>(2)</sup> (en progression de 65 % par rapport à 2018).**
- ▶ **Montant engagé pour des actions caritatives, sponsoring et mécénat : 128,1 K€.**
- ▶ **Part de salariés en situation de handicap : 3 %.**

### 2.5.3.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)



En 2019, **aucun incident** de discrimination au travail n'a été relevé par les différents sites du Groupe.

(1) Étude McKinsey 2015 « Diversity Matters », menée aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Amérique latine.

(2) Hors Tonnellerie Millet et Cenci.

## 2.6 ANNEXES

### 2.6.1 ANNEXE 1 – NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le Groupe OENEO regroupe deux divisions, Élevage et Bouchage, agissant de manière autonome et responsable des pratiques de ressources humaines, projets environnementaux et sociétaux.

La présente note méthodologique apporte des précisions sur la mise en place du reporting RSE au sein du Groupe. Elle est rédigée dans un but de transparence des informations communiquées et de meilleure compréhension des données aux lecteurs.

Le reporting RSE est établi sous la direction du Directeur de la RSE OENEO, avec l'assistance de deux membres du personnel d'OENEO, respectivement rattachés au service finance et au service juridique, chargés de la consolidation des données et de la rédaction de la présente DPEF.

#### 2.6.1.1 LE PROTOCOLE DE REPORTING

La collecte des informations est guidée par le protocole de reporting du Groupe. Ce document, mis à jour annuellement, présente et rappelle la structure et les moyens mis en œuvre pour assurer un reporting pertinent et sûr. Les définitions et les méthodes utilisées pour le calcul des indicateurs y sont décrites. Il met en lumière les bonnes pratiques des divisions du Groupe en matière de développement durable. Destiné aux contributeurs du reporting RSE, il n'a pas vocation à être public.

Les informations publiées dans ce présent rapport sont principalement issues des systèmes d'information de chaque division et de chaque service (RH, environnement & sociétal). Des matrices personnalisées et commentées (tableurs Excel) regroupant l'ensemble des tableaux quantitatifs nécessaires à l'élaboration du reporting sont remplies annuellement, puis remontées à l'équipe en charge de la consolidation et de la rédaction du rapport.

Après réception de l'ensemble des données, ladite équipe vérifie, consolide et saisie les données dans un tableur Excel qui regroupe l'ensemble des données du Groupe.

Une enquête par questionnaires ciblés est réalisée annuellement auprès des contributeurs pour collecter les informations qualitatives les plus pertinentes présentées dans le rapport.

Nous avons pour projet de modifier ce fonctionnement afin de le rendre plus mécanique. Les personnes en charge du reporting RSE ont commencé un travail, en collaboration avec la direction financière, pour intégrer les indicateurs extra-financiers au système de consolidation financière. L'objectif de ce projet est de faciliter la remontée des informations, de réduire la marge d'erreur possible dans la retranscription des données et d'automatiser des contrôles de cohérence afin de pouvoir répondre aux exigences qui sont la description du modèle d'affaire, l'identification des

principaux risques extra-financiers et la définition d'indicateurs de performance.

#### 2.6.1.2 LA PÉRIODE DE CONSOLIDATION

L'année civile est la période retenue pour le reporting RSE, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Cette dernière ne coïncide pas avec l'exercice fiscal du Groupe, qui est du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Ce choix, fait pour des raisons d'organisation interne, n'affecte aucunement la pertinence des données.

#### 2.6.1.3 LA VÉRIFICATION DU REPORTING

Le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes du Groupe OENEO, a été mandaté pour attester de la présence des informations telles que listées dans l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Cet auditeur tiers doit émettre un avis motivé sur :

- ▶ la conformité de la déclaration, notamment la cohérence entre le modèle d'affaires, les risques, les politiques et les indicateurs publiés ;
- ▶ la sincérité des résultats présentés en matière sociale, environnementale et sociétale, notamment les indicateurs et informations qualitatives et quantitatives publiés.

Son rapport est présenté en section 2.7 du présent chapitre.

#### 2.6.1.4 PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Le périmètre du reporting RSE se rapproche le plus possible du périmètre des comptes consolidés. Le périmètre social représente 97 % de l'effectif Groupe. OENEO <sup>(1)</sup>, en tant qu'holding, est exclu de tout indicateur, seuls ses effectifs sont comptabilisés. Le périmètre environnemental inclut l'ensemble des sites de production du Groupe à l'exception de Vivelys Chile SA, Vivelys SAS et Vivelys Argentina. Pour des raisons liées à leur acquisition par le Groupe en cours d'année 2018, la Tonnellerie Millet et les Établissements Cenci sont uniquement inclus dans les présentations des indicateurs et exclus des présentations des indicateurs de performance. Toutefois, il est à noter que les déchets de la Tonnellerie Millet n'ont pas été inclus dans la présentation des indicateurs car cette donnée n'est pas disponible cette année.

Certains indicateurs ont été calculés sur un périmètre différent de celui défini ci-dessous. Le cas échéant, ce périmètre est clairement précisé à côté de l'indicateur concerné au cours du rapport.

Pour des raisons logistiques et de pertinence de l'information, certains sites du Groupe, ayant très peu d'effectifs ont été écartés du reporting pour cet exercice.

(1) Effectif total Groupe (périmètre financier) : hors intérim et incluant Piedade, Piedade Corchos, Diam France Altop et Sá & Sobrinho.

La liste des entités juridiques incluses et exclues dans le reporting RSE est présentée dans l'organigramme suivant :



<b>DIVISION BOUCHAGE</b>	<b>DIVISION ÉLEVAGE</b>
--------------------------	-------------------------

**ENTITÉS INCLUES DANS LE REPORTING RSE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Diam Bouchage*</b> (France) Production, finition &amp; vente de bouchons</li> <li>● <b>Diam France*</b> (France) Production, finition &amp; vente de bouchons</li> <li>● <b>Mytik Diam</b> (France) Production, finition &amp; vente de bouchons champagne</li> <li>● <b>Diam Closures USA</b> (USA) Bureau de représentation</li> <li>● <b>Diam Corchos SA</b> (Espagne) Production, vente &amp; négoce de bouchons et approvisionnement et stockage du liège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Pietec</b> (Portugal) Production et distribution de bouchons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Seguin Moreau &amp; Cie</b> (France) Production, vente &amp; négoce de fûts...</li> <li>● <b>Seguin Moreau Napa Cooperage</b> (USA) Production, usinage, vente &amp; négoce de fûts</li> <li>● <b>Sambois</b> (France) Production (Merranderie)</li> <li>● <b>S.T.A.B*</b> (France) Production (Merranderie)</li> <li>● <b>Tonnellerie Millet</b> (France) Production, vente &amp; négoce fûts...</li> <li>● <b>Établissements CENCI</b> (France) Production (Scierie), vente et exploitation forestière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vivelys</b> (France) Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin</li> <li>● <b>Vivelys Chile SA</b> (Chili) Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin</li> <li>● <b>Vivelys SAS</b> (USA) Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin</li> <li>● <b>Vivelys Argentina</b> (USA) Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin</li> <li>● <b>Boisé France*</b> (France) Production &amp; vente de copeaux</li> </ul>
---	---	---	---

**ENTITÉS EXCLUES DANS LE REPORTING RSE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Sabate South Africa**</b>(SA) Inactif : 0 employé</li> <li>● <b>Diam Sugheri**</b> (Italie) Finition &amp; vente de bouchons : 3 employés</li> <li>● <b>Diam Closures PTY LTD**</b> (Australie) Inactif : 0 employé</li> <li>● <b>Ind OENEO Sudamericana**</b> (Chili) Finition &amp; vente de bouchons : 1 employé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Sá &amp; Sobrinho***</b> (Portugal) Approvisionnement et stockage du liège</li> <li>● <b>Piedade***</b> (Portugal) Production et distribution de bouchons</li> <li>● <b>Piedade France***</b> (France) Finition &amp; marquage de bouchons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>OENEO Australasia**</b> (Australie) Distribution de fûts, de tonneaux : 4 employés</li> <li>● <b>Galileo**</b> (France) Production de cuves béton</li> </ul>
--	---	--

\* Entités auditées par l'OTI dans le cadre de la présente DPEF (Revue des données environnementales sur S.T.A.B. et Boisé France uniquement).

\*\* Entités exclues dont l'effectif est marginal.

\*\*\* Entités exclues car activité non poursuivie.

## 2.6.2 ANNEXE 2 – LISTE DES ENJEUX NON PRIORITAIRES

Certaines informations requises au titre des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce ne sont pas abordées dans le présent document. En effet, l'analyse des risques RSE a montré que les thématiques suivantes ne sont pas pertinentes au regard des activités du Groupe OENEO :

► lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- lutte contre la précarité alimentaire ;
- respect du bien-être animal ;
- respect d'une alimentation responsable, équitable et durable.

## 2.6.3 ANNEXE 3 – TABLE DE CONCORDANCE DE LA DPEF

Le présent document de référence comprend les informations requises par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce. La table de concordance suivante renvoie aux sections du document de référence correspondant à la déclaration de performance extra-financière du Groupe OENEO.

Articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre(s)/ Section(s)	Page(s)
Modèle d'affaires de la Société	2 / 2.2.1	37-38
Description des principaux risques relatifs à la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	2 / 2.2.4 ; 2 / 2.3 2 / 2.4 ; 2 / 2.5.2	40-41, 41-45 46-53, 55-56
Conséquences sociales de l'activité de la Société	2 / 2.3	41-45
Conséquences environnementales de l'activité de la Société	2 / 2.4	46-53
Effets de l'activité de la Société quant au respect des droits de l'homme	2 / 2.5.2	55-56
Effets de l'activité de la Société quant à la lutte contre la corruption	1 / 1.4.4.4 ; 2 / 2.5.2	20-22, 55-56
Effets de l'activité de la Société quant à la lutte contre l'évasion fiscale	2 / 2.5.2	55-56
Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	1 / 1.4.4.3 ; 2 / 2.5	19-20, 54-57
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	2 / 2.4	46-53
Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	2 / 2.4 ; 2 / 2.5	46-53, 54-57
Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Au regard des activités du Groupe OENEO, la thématique relative au gaspillage alimentaire est identifiée comme non pertinente	NA
Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	Au regard des activités du Groupe OENEO, la thématique relative à la lutte contre la précarité alimentaire est identifiée comme non pertinente	NA
Engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	Au regard des activités du Groupe OENEO, la thématique relative au respect du bien-être animal est identifiée comme non pertinente	NA
Engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	Au regard des activités du Groupe OENEO, la thématique relative à une alimentation responsable, équitable et durable est identifiée comme non pertinente	NA
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2 / 2.5.2	55-56
Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	2 / 2.5.3	57
Mesures prises en faveur des personnes handicapées	2 / 2.5.3	57

## 2.7 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

### Exercice clos le 31 mars 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société OENEO, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 mars 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la Société.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ▶ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- ▶ la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- ▶ nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- ▶ nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ▶ nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes <sup>(1)</sup> – pour celles relatives à certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- ▶ nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- ▶ nous avons mis en œuvre, pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs <sup>(2)</sup> que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices <sup>(3)</sup> et couvrent entre 12 % et 60 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- ▶ nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la Société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 8 juillet 2020

L'un des commissaires aux comptes,

**Deloitte & Associés**

Stéphane Lemanissier  
Associé, audit

Julien Rivals  
Associé, développement durable

## MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes entre mars et juin 2020.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- ▶ compte tenu de l'établissement en cours d'une nouvelle feuille de route RSE, des objectifs restent à définir pour certaines politiques, notamment celles liées au changement climatique ;
- ▶ la sélection des sites à auditer a été modifiée du fait de la non-disponibilité du personnel, liée au Covid-19 : il n'a pas été possible d'auditer ni les sites à l'étranger, ni les nouvelles acquisitions (établissements Cenci et Millet) ;
- ▶ certaines activités ne sont pas intégrées au périmètre des indicateurs de performance, notamment en raison de leur acquisition récente ;
- ▶ la Société a choisi de présenter la Déclaration sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et non sur l'exercice clos au 31 mars 2020.

(1) **Informations qualitatives sélectionnées :** les mesures prises en matière de lutte contre la corruption, de l'évasion fiscale et du droit du travail et perte de notoriété ; les postes les plus significatifs d'émission de gaz à effet de serre.

(2) **Informations quantitatives sélectionnées :**

- « *We care about our People* » : Effectif au 31/12 ; Nombre d'embauches et de départs ; Taux de turnover ; Taux de fréquence et taux de gravité (employés et intérimaires) ; Nombre total d'heures de formation ; Nombre d'heures de formation par employé.
- « *We care about our Planet* » : Déchets (Quantité totale et part des déchets valorisés) ; Consommation d'eau ; Consommation d'énergie ; Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) ; Pourcentage de bois ou de liège acheté certifié ou labellisé ; Pourcentage du chiffre d'affaires faisant l'objet d'un label ou d'une certification environnementale.

(3) **Liste des entités testées :** i) Division Bouchage : Diam France, ii) Division Élevage : S.T.A.B, Boisé.